

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Adhésion à l'association VivaCités

Approbation des statuts et désignation du représentant

EXPOSE DES MOTIFS

Association loi 1901 agréée Jeunesse Education Populaire, Vivacités Ile-de-France qui existe depuis près de dix ans est un réseau de bénévoles et de professionnels qui se rejoignent autour d'une charte régionale pour promouvoir et développer l'Education à l'Environnement Urbain (E.E.U.) sur le territoire francilien.

La force du réseau est d'être composé de multiples adhérents qui collaborent et mutualisent leurs compétences autour de projets pédagogiques, de pratiques et d'actions innovantes sur les questions relatives à l'éducation à l'environnement urbain et durable. Vivacités Ile-de-France organise des temps d'échanges et des animations événementielles.

Le réseau coordonne, avec l'appui de ses adhérents, des projets pédagogiques, des actions de formation, des balades urbaines et la création ainsi que la mise à disposition d'outils pédagogiques.

Depuis 2009, l'Espace Gérard Philipe, service rattaché à la Direction de la Démocratie et de l'Action Citoyenne de la ville, a développé un partenariat sur plusieurs actions avec le réseau Vivacités Ile-de-France, dont les locaux sont situés à Ivry-sur-Seine.

Sur la période 2009/2010, plusieurs projets ont émergé d'un travail partenarial avec cette association :

- « Voyage au cœur de la ville, une exploration des CP de l'Orme au Chat » :

Initié par l'Espace Gérard-Philipe, ce projet a été animé par des membres de l'association réseau Vivacités Ile-de-France. Dix séances d'ateliers urbains ont été menés à l'école de l'Orme-au-Chat qui se situe dans le quartier d'Ivry-Port, territoire du projet d'aménagement Ivry-Confluences.

- « Balade urbaine sur Ivry Port » :

Cette initiative a été définie avec le comité de quartier d'Ivry-Port et a été organisée sur deux journées. Elle a permis aux participants de (re)découvrir les caractéristiques de leur quartier et d'échanger sur les mutations à venir.

Etre adhérent permettrait de participer à différents événements pour partager et valoriser les projets et actions de la ville auprès de partenaires institutionnels, d'autres acteurs de l'éducation à l'environnement et du développement durable, et du grand public à travers :

- les outils d'information et de communication mis en place par Vivacités Ile-de-France (site Internet, newsletter...),
- les événements animés par le réseau : rencontres régionales (par exemple : les 3èmes rencontres de l'éducation à l'environnement urbain qui se dérouleront à Ivry les 5 et 6 novembre prochains), ateliers d'échanges, visites, etc ...

Adhérer, c'est aussi un accès :

- au Pôle ressource avec la possibilité d'y emprunter des outils (malles pédagogiques, fiches projets, livrets, etc.),
- aux co-formations qui valorisent des échanges d'expériences, de modélisation d'actions et de réflexions stratégiques,
- aux commissions de réflexion (« agendas 21 scolaires », « formations », « accessibilité »).

En outre, Vivacités Ile-de-France anime le collectif national Citéphile (réseau national EEU) et participe à des salons en lien avec l'Education Populaire, sur les questions liées à la ville et au développement durable (salon planète durable en décembre prochain par exemple), autant d'opportunités de rencontrer d'autres porteurs de projets, d'y découvrir des initiatives et des outils qui peuvent nourrir des dynamiques de travail.

L'adhésion est aussi un moyen de bénéficier d'un accompagnement dans la conduite de projet : mise en relation, mise à disposition d'outils, d'expériences, de ressources humaines, d'analyse de projets, d'aide à la formalisation de projet, etc.

L'adhésion à ce réseau permettrait donc d'accompagner et renforcer la volonté de la ville de s'inscrire dans une démarche de démocratie et d'éducation populaire.

Le montant de la cotisation s'élève à 150 euros pour l'année 2010.

Aussi, je vous propose d'adhérer à l'association « Vivacités Ile-de-France », d'approuver les statuts de l'association ainsi que la charte régionale de l'éducation à l'environnement urbain et de désigner un représentant de la Ville pour siéger à son assemblée générale.

Un bilan de ce partenariat sera présenté à l'assemblée délibérante chaque année.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : - statuts

- charte régionale pour un réseau d'éducation à l'environnement urbain

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Adhésion à l'association VivaCités

Approbation des statuts et désignation du représentant

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que l'association « Vivacités Ile-de-France » a une activité qui s'inscrit dans la volonté de la Ville de développer des actions en faveur de la citoyenneté et de la connaissance de la Ville,

considérant que la commune d'Ivry-sur-Seine souhaite renforcer les synergies entre les actions éducatives et les dispositifs de concertation, notamment dans les domaines de l'éducation à l'environnement urbain,

considérant que l'association « Vivacités Ile-de-France » permet à la commune d'Ivry-sur-Seine de disposer d'outils pédagogiques et de participer à des co-formation qui favorisent la mise en oeuvre de projets et d'initiatives dédiés au développement durable,

considérant par conséquent l'intérêt pour la Ville d'adhérer à l'association afin de soutenir l'activité du « Réseau Vivacités Ile-de-France » et de développer le partenariat initié,

vu les statuts de l'association, ci-annexés,

vu la charte régionale de Vivacités Ile-de-France pour un réseau d'éducation à l'environnement urbain, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE
(unanimité)

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer à l'association « Vivacités Ile-de-France ».

ARTICLE 2 : APPROUVE les statuts de ladite association ainsi que la charte régionale de Vivacités Ile-de-France pour un réseau d'éducation à l'environnement urbain et autorise le Maire à la signer.

ARTICLE 3 : AUTORISE le versement de la cotisation annuelle et PRECISE que le montant de la cotisation s'élève, pour l'année 2010, à 150 €.

ARTICLE 4 : DESIGNNE comme représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association « Vivacités Ile-de-France » :

- Philippe Bouyssou.
(par 40 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE 5 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE 27 OCTOBRE 2010
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 27 OCTOBRE 2010
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 27 OCTOBRE 2010